

Séance du 23 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	29
Absents	4
Procurations	4
Votants	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures à la salle l'AULA sur la convocation qui leur a été adressée le quinze avril deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Sabine MIRAL, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Maurice QUATTROPANI, Christine LATAPIE, Martine ROUJON, Jean-Louis COSTE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Marie-Noëlle SAGE, Isabelle COURTIAL, Thierry RUSCASSIÉ, Salma BÉNALI, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Patrick MÉRAVILLES, Arnaud RAMPLOU, Benjamin GOURDON (arrivé à 19h18), Jean-François BLANC, Rachida EL HAOUARI, Didier ROBLET, Audrey MATHIEU, Benjamin GOUDERGUES, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Julie SAVIGNAC, Alexis CÉSAR.

Absents ayant donné pouvoir : Mathis VIGUIER (pouvoir à Catherine COUFFIN), Franck TOURNERET (pouvoir à Sabine MIRAL), Laura BOUTONNET (pouvoir à Christian MAZUC), Sandrine BUSCAYLET (pouvoir à Alexis CESAR).

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Sabine MIRAL

SOL/80-2026

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Fixation du nombre d'administrateurs et élection des représentants du Conseil municipal

Vu l'avis unanimement favorable après examen de la commission en date du 9 avril 2026,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la recomposition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

ENTENDU que le CCAS est un établissement public administratif communal, présidé de droit par le Maire, et administré par un conseil d'administration composé, en nombre égal, de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire.

ENTENDU qu'il appartient au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS et de procéder à l'élection de ses représentants.

CONSIDERANT qu'il est proposé de fixer à onze le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- le Maire, président ;
- cinq membres élus du conseil municipal ;
- cinq membres nommés par le Maire.

ENTENDU que l'élection des membres élus aura lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ENTENDU que les membres non élus seront nommés par arrêté du Maire, notamment parmi les représentants des associations œuvrant dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que parmi des personnalités qualifiées, au vu des candidatures reçues à la suite de l'appel à candidature lancé le 23 mars 2026.

CONSIDERANT qu'il a été proposé une liste unique composée des cinq membres suivants :

- ✓ Christine LATAPIE,
- ✓ Christian MAZUC,
- ✓ Françoise VITIELLO,
- ✓ Rachida EL HAOUARI,
- ✓ Alexis CÉSAR.

ENTENDU que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Nombre de voix pour la liste unique proposée : 33

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité voix :

- fixe à onze le nombre d'administrateurs du CCAS ;
- approuve la répartition de ces administrateurs à savoir cinq membres élus du Conseil municipal et cinq membres nommés par le Maire ;
- élit Madame Christine LATAPIE, Monsieur Christian MAZUC, Madame Françoise VITIELLO, Madame Rachida EL HAOUARI et Monsieur Alexis CÉSAR en tant que représentants de la commune au Conseil d'Administration du CCAS.

Les intéressés ci-dessus ont déclaré accepter d'exercer de siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Jean-Philippe KÉROSLIAN



La Secrétaire de séance,


Sabine MIRAL

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 28 AVR. 2026

Et de la publication le : 28 AVR. 2026